Image not found or type unknown

Temps pour une convocation

Par **sabine s**, le **04/11/2017** à **10:07**

Bonjour je vous explique ma situation le 8 juillets je pars pour aller bosser en arrivant au boulot mon patron mannonce que je peux retourner chez moi que j'allais recevoir un entretien prealable a un licenciement. Le ciel me tombe sur la tete. 2 jours plus tard je recois ce recommandé avec ma date de convocation qui a lieu 1o jours plus tard. Je me rends a cette convocation avec un syndicat. Mon patron mexplique qu'il maccuse de vol en.gros je lui aurait detourner 30000€ en 3 ans. Je pensais mevanouir. Sa fesait un moment que je subissait un harcelement morale car javais decouvert quil tromper sa femme avec une de mes collegues mais je ne savais pas quil inventerais un truc pareil.bref 5 jours apres je recois un recommande qui mexplique je suis licenciée pour faute grave et que je dois prendre rdv pour recuperer mon solde tout compte. Cela fait mintnant presque 4 mois que cela cest passé. Je voulais savoir comment savoir si il avait porter plainte car je n'ai jamais etait appler ni.convoquer par la gendarmerie ou le comissariat? Et aussi une fois la plainte deposee est ce que j'aurais etait convoquee tout de suite ou est ce que cela peux prendre plus de 4 mois? Merci de votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés